

**RÉSOLUTION N° 484**

**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR  
L'AGRICULTURE (IICA) POUR LES EXERCICES 2011 ET 2012, RAPPORTS DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DIX-HUITIÈME ET DIX-NEUVIÈME  
RAPPORTS DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa  
Dix-septième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/JIA/Doc. 359 (13), « États financiers de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour les exercices 2011 et 2012, et rapports des commissaires aux comptes », et IICA/JIA/Doc. 360 (13), « Dix-huitième et Dix-neuvième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV) »,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, conformément aux dispositions des articles 3.c et 4.d de son Règlement intérieur, a examiné, lors de ses Trente-deuxième et Trente-troisième réunions ordinaires, les états financiers de l'Institut et les rapports des commissaires aux comptes correspondant aux exercices 2011 et 2012 et que, en conséquence, par les résolutions IICA/CE/Res. 554 (XXXII-O/12) et IICA/CE/Res. 568 (XXXIII-O/13), il a recommandé de soumettre les documents susmentionnés à la considération du Conseil;

Que, dans ses Dix-huitième et Dix-neuvième rapports, le CRV affirme avoir examiné les rapports des commissaires aux comptes et avoir déterminé que la Direction générale avait administré adéquatement les ressources financières de l'IICA, conformément aux règlements de l'Institut et aux normes de vérification comptable généralement acceptées;

Que le Comité exécutif, lors de ses Trente-deuxième et Trente-troisième réunions ordinaires, a décidé d'approuver les rapports susmentionnés en adoptant les résolutions IICA/CE/Res. 554 (XXXII-O/12) et IICA/CE/Res. 568 (XXXIII-O/13),

DÉCIDE :

1. D'approuver les états financiers de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour les exercices 2011 et 2012, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes.
2. D'adopter les Dix-huitième et Dix-neuvième rapports du CRV.
3. D'exprimer aux membres du CRV la satisfaction et les remerciements des États membres pour le travail réalisé.